



Les électeurs de la métropole ont droit à une juste représentation

Montréal, le 12 mai 2011 – La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a dévoilé aujourd'hui la campagne **X = X ?** pour sensibiliser la population et les députés de l'Assemblée nationale à l'importance de la juste représentation de la région métropolitaine dans le système démocratique québécois. La Chambre s'oppose vigoureusement à l'institutionnalisation de la sous-représentation de la métropole dans la politique québécoise.

« Les débats actuels sur la refonte de la carte électorale sont un véritable déni de justice électorale. Nous demandons à tous les élus de respecter la région métropolitaine et ses électeurs. Un vote à Montréal, à Longueuil, à Laval ou à Sainte-Thérèse doit absolument avoir le même poids démocratique qu'un vote en région. On constate encore combien le gouvernement du Québec tarde à répondre aux besoins de la métropole. Le principe d'une représentation effective de tous les électeurs est à la base de notre système démocratique et il doit le demeurer », a déclaré Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

« La région métropolitaine, qui représente plus de 50 % de la population du Québec, ne compte pourtant que 54 des 125 circonscriptions, soit 42 % d'entre elles. C'est inacceptable et irrespectueux des citoyens et contribuables de la métropole. Aucune des propositions mises de l'avant par le gouvernement et l'opposition officielle ne règle cette situation », a ajouté M. Leblanc.

« L'instauration d'un nombre minimal de circonscriptions pour chaque région, sans égard au nombre d'électeurs qui y résident, ou la création de deux catégories de circonscriptions, urbaines et rurales, sont des propositions qui auraient comme effet d'affaiblir Montréal. Les électeurs de la région métropolitaine sont des citoyens québécois à part entière et leur poids électoral doit reproduire cette réalité », a ajouté Michel Leblanc.

« Est-il nécessaire de rappeler que l'Assemblée législative de l'Ontario compte 107 élus pour une population 50 % plus nombreuse que celle du Québec? Puisque le Québec a une députation suffisante, la refonte de la carte électorale ne doit pas se faire par l'ajout de nouvelles circonscriptions, mais par un redécoupage complet qui tienne compte de l'évolution démographique du Québec. L'île de Montréal a déjà perdu des circonscriptions pour refléter les mouvements de population; pourquoi faire fi de cette règle maintenant? », a ajouté M. Leblanc.

Dans le cadre de cette démarche, la Chambre a dévoilé l'opinion de Stéphane Beaulac, un spécialiste en droit constitutionnel et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Selon cette opinion, « les écarts possibles dans la représentation électorale suivant les projets de réforme présentés seraient hors normes et, partant, constitueraient des violations aux garanties constitutionnelles en matière de droits démocratiques. »

« À la lecture de cette opinion, on observe que ce ne sont pas les régions qui ont le droit d'être représentées, mais bien les électeurs. Si certaines réalités géographiques uniques imposent des contraintes dans le dessin d'une carte électorale, comme c'est le cas pour les circonscriptions d'exception situées aux îles de la Madeleine et dans le Nord du Québec, le principe guidant toute refonte de la carte doit demeurer celui de la représentation effective des électeurs. Nous présumons que tous les députés de la région métropolitaine, de quelque parti que ce soit, auront à cœur de défendre le droit de leurs électeurs à une juste représentation démocratique », a conclu Michel Leblanc.

Cette initiative a débuté mardi dernier alors que la Chambre faisait parvenir une paire de stylos identiques, mais de tailles différentes, aux 125 députés de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux

membres de la tribune de la presse. Ce geste visait à démontrer qu'au moment d'exercer leur droit de vote, tous les citoyens du Québec ne sont pas égaux.

Pour plus d'information, veuillez consulter le www.inegale.info.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

-30-

Source :

Sylvie Paquette
Conseillère, Relations médias
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Tél. : 514 871-4000, poste 4015
sylvie.paquette@cmm.qc.ca